

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT R.R.1562.040**

Modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de créer la zone P3-299 à même une partie de la zone P3-300 et une partie de la zone R5-304 et déterminer les usages et les normes d'implantation pour cette nouvelle zone (secteur de la Maison Brignon-dit-Lapierre)

AVIS est donné aux personnes intéressées de l'arrondissement de Montréal-Nord :

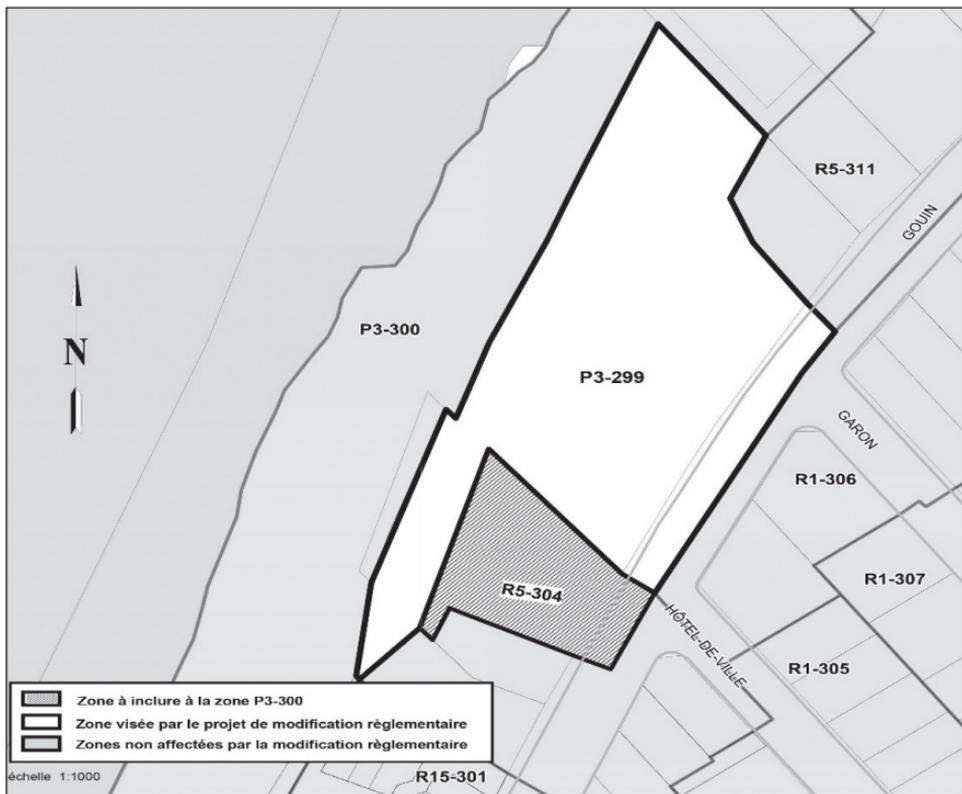
QUE le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord a adopté, lors de sa séance ordinaire du 15 janvier 2018, le premier projet de règlement R.R.1562.040 ;

QUE, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A19-1), une assemblée publique de consultation se tiendra le **MARDI 6 FÉVRIER 2018, à 18 h 45, À LA SALLE DU CONSEIL, 11155, AVENUE HÉBERT, MONTRÉAL-NORD.**

QU'au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus lors de cette assemblée.

Ce projet de règlement vise à créer la zone P3-299 à même une partie de la zone P3-300 et une partie de la zone R5-304 et déterminer les usages et les normes d'implantation pour cette nouvelle zone (secteur de la Maison Brignon-dit-Lapierre).

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et vise les zones décrites ci-dessous :



QUE ce projet de règlement ainsi que l'illustration par croquis de la zone concernée peuvent être consultés au bureau de la secrétaire d'arrondissement, au 4243, rue de Charleroi, ou au comptoir de la Direction de l'aménagement urbain et service aux entreprises, au 4241, Place de l'Hôtel-de-Ville, pendant les heures régulières d'ouverture, du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et 13 h à 16 h 30 et le vendredi, de 8 h à 13 h.

DONNÉ À MONTRÉAL,

Arrondissement de Montréal-Nord, ce 23 janvier 2018

La secrétaire d'arrondissement,
Marie Marthe Papineau, avocate